

LES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX RECONNUS STATUTAIREMENT : PRINCIPES ET ORGANISATION

Préambule

Le projet opérationnel 2014-2017 de l'IRDSU, dans son Pôle d'Activités n°3, décline un objectif visant à « **développer des collectifs de travail nationaux et la diffusion de leurs travaux** ». Différentes modalités sont proposées en ce sens :

- Les « Ateliers du CA »
- Les Journées Nationales de l'IRDSU
- Les groupes de travail statutaires
- Les réseaux d'échanges et les autres groupes de travail
- Les plateformes partenariales

Les nouveaux statuts votés le 13 décembre ont ancré la reconnaissance nécessaire de groupes de travail permanents nationaux (anciens « chantiers »), en instituant leur place à part entière dans la gouvernance de l'IRDSU (création d'un collège N°2 au sein du Conseil d'Administration avec 2 droits de vote par groupe).

Les échanges des derniers CA, dont celui du 31 janvier (atelier sur les groupes de travail), de la réunion nationale du 7 mars (atelier administrateurs), ainsi que l'exploitation de nos travaux et bilans depuis 4 ans, ont permis d'établir des propositions collectives de critères de validation des groupes de travail nationaux, des modalités de fonctionnement et des priorités de groupes de travail en lien avec notre Projet Associatif 2014-2017.



A) L'éligibilité d'un « groupe de travail national » reconnu statutairement :

Pour être reconnu statutairement (4 sièges au CA : 2 titulaires et 2 suppléants), un « *groupe de travail national* », qu'il soit nouveau ou dans la continuité d'un ancien groupe, doit recueillir la validation du CA de l'IRDSU. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

1. Le projet s'appuie sur un groupe minimal d'adhérents, issus d'au moins deux régions ou réseaux locaux différents désireux de travailler collectivement sur un sujet commun,
2. Chaque membre du groupe doit être adhérent, via un réseau local ou à titre individuel (accès réservé au futur « Espace adhérent » sur le site),
3. Le projet doit être formalisé (fiche projet) : présentation du nom du groupe, de l'objet et de l'avant-projet opérationnel,
4. Le projet doit être en cohérence avec le Projet Associatif 2014-2017 de l'IRDSU, le « référentiel des professionnels du développement des territoires populaires» et la charte des adhérent(e)s,
5. Deux copilotes (minimum) sont identifiés pour animer et faire vivre le groupe sur la durée.

La fiche projet de création d'un « groupe de travail national » est alors présentée devant le CA de l'IRDSU – avec l'appui d'un ou plusieurs administrateurs – et soumis au vote de validation.

Lorsqu'un projet est validé, il appartient au groupe de travail national de déléguer 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) pour siéger au CA de l'IRDSU (collège 2). Ces représentants sont nommés chaque année par leur groupe de travail, au plus tard deux semaines avant l'Assemblée Générale annuelle (article 7 des statuts de l'IRDSU).

B) Les conditions de réussite d'un « groupe de travail national » :

1. Le projet et la production attendue en interne/externe sont clairement définis. La production en terme de capitalisation est essentielle, qu'elle soit destinée à « l'Espace adhérents », à un ou plusieurs autres groupes ou collectif de travail pour favoriser la transversalité, et à tout public sur le site,
2. Le calendrier annuel de travail est précis et mis à jour régulièrement,
3. Des indicateurs simples d'évaluation, dont la satisfaction du groupe (suite à la finalisation du projet, "le groupe sera satisfait si ..."), sont définis et suivis,
4. Les copilotes (2 minimum) font faire preuve d'une certaine disponibilité et de motivation pour faire vivre le groupe. L'équipe salariée vient en appui (elle ne peut pas être pilote d'un groupe)
5. L'intégration de nouveaux adhérents intéressés par le groupe est facilitée.

C) Les modalités de fonctionnement d'un « groupe de travail national » :

Il appartient au groupe de définir ses modalités pratiques de fonctionnement, et notamment :

- ✓ La fréquence de ses temps et modalités de travail
- ✓ La mobilisation éventuelle de ressources externes (recettes publiques ou privés, partenariats opérationnels, locaux, etc.), en lien avec l'équipe salariée et le Bureau.

Le CA de l'IRDSU sera l'occasion pour les représentants du groupe de faire des points d'étape réguliers sur le fonctionnement de celui-ci (avancées, échéances, difficultés, etc.), afin notamment de permettre la mise à jour du tableau de bord général des activités de l'IRDSU.

Au-delà du partage avec le CA, le groupe pourra s'appuyer sur :

1. Le Bureau, qui lui désigne un référent
2. L'équipe salariée (un référent est désigné par le Bureau)
3. Les outils collaboratifs (espace réservé au sein de « l'Espace adhérents » sur le site, liste de diffusion, conférences téléphoniques, etc.)

La mobilisation des moyens internes à l'IRDSU (budget activité et transport, temps de travail dédié de l'équipe salariée, site internet, communication) est décidée par le Bureau après concertation avec le groupe, sur la base des orientations et priorités du CA.

Les productions à vocation publiques (« 4 pages » de capitalisation, actes de rencontres, points de vue et propositions) sont validées par le Bureau sur la base des orientations du CA, ou par le CA. Après validation, elles engagent le Réseau dans son ensemble.

Quels Groupes de Travail Nationaux pour l'IRDSU pour la période 2014-2017 ?

Le bilan d'activité du précédent projet associatif (2010-2013), les travaux du CA de ces derniers mois et les échanges sur l'analyse des enjeux et le projet stratégique du Projet Associatif 2014-2017 lors de l'AG du 21 mars dernier ont mis en avant **4 champs prioritaires sur lesquels l'IRDSU devrait assurément structurer un Groupe de Travail National** (à développer ou à créer), tant pour répondre aux besoins des professionnels, que pour alimenter la représentation de l'IRDSU dans les collectifs partenariaux (plateformes, par exemple) ou peser dans le débat public sur la Politique de la Ville.

Ces 4 champs prioritaires sont les suivants :

- ✓ Ingénierie et métiers du développement territorial (Cf. fiche projet)
- ✓ Observation locale (Cf. fiche projet)
- ✓ Participation citoyenne, développement du pouvoir d'agir et développement communautaire (groupe à créer, fiche projet à travailler d'ici le CA du 27 juin)
- ✓ Egalité de traitement, prévention et lutte contre les discriminations (Cf. fiche projet)

Au-delà de ces 4 groupes apparaissant prioritaires, d'autres champs ou intérêts ont été manifestés par des adhérents :

- ✓ certains collectifs de travail ont déjà plus ou moins fonctionné sous une forme ou une autre :
 - « Réseau Europe IRDSU »,
 - « Renouvellement urbain »,
 - « Education, projets éducatifs territoriaux, réussite éducative »),
- ✓ d'autres sont en projet plus ou moins avancés :
 - « Emploi et développement économique » (cf. fiche projet),
 - « Histoire et mémoire des quartiers de la Politique de la Ville » (cf. fiche projet)
- ✓ d'autres en sont restés à l'état de souhaits :
 - « Projet de territoire, territoires d'interventions ("quartiers prioritaires", "quartiers en veille active", "territoires de vie"), Contrats de Ville 2015-2020 »
 - « Stratégies de développement »
 - « Comment conduire le changement ? »
 - « Relations professionnels / élus (argumentaires ...) »
 - « Habitat et logement (peuplement, attributions ...) »
 - « Prévention, tranquillité et sécurité publique »
 - « Villes connectées et collaboratives »
 - « Evaluation des politiques publiques »
 - « Développement durable et Politique de la Ville »
 - « Prospective de la Ville »
 - « Gestion urbaine de proximité »
 - « Santé »
 - « Culture »
 - « Histoire et mémoire des professionnels du développement et de l'IRDSU »

Tous ces projets et toutes ces idées n'ont bien entendu pas forcément vocation à devenir des groupes de travail statutaires (et ce n'est d'ailleurs pas toujours la volonté des initiateurs...) : en l'état actuel de ses moyens, tant humains que financiers, l'IRDSU ne serait de toute façon pas en mesure de tous les accompagner !

Ces différents thèmes, s'ils trouvent leur public !, peuvent ainsi être abordés à travers d'autres modalités de travail collectif : réseau d'échange, groupe de travail ponctuel ou "flash", groupe de suivi, groupe de réflexion, groupe d'étude et recherche, etc.

Et, en fonction de l'évolution des enjeux, des dynamiques de projet des adhérents et/ou de l'évolution du modèle économique de l'IRDSU, certains collectifs pourraient prétendre à devenir statutaires, en cours d'exercice du nouveau projet associatif (2014-2017)...